

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 22 MARS 2024 -

DELIBERATION

Numéro 24 - 02 - 05

Délibération n° 3 : Les autorisations de programme et les crédits de paiement 2024.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 22 février 2024 s'est réuni le 22 mars 2024 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Sylvie BONNET – Chantal BROSSE – Fabienne PERRIN – Marie-Jo PEREZ.

Messieurs Jean-François CHORAIN – Charles DALLARA – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Eric LARDON – Patrick MADON – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à François CHORAIN) – Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Pierrick COURBON (pouvoir donné à Yves PARTRAT) – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Henri GROSDENIS.



Exposé du rapport effectué par le Président,

Des autorisations de programme ont été votées par le conseil d'administration, notamment dans le cadre de la réalisation des opérations immobilières. Il convient désormais de déterminer pour chaque opération, les crédits de paiement 2024 s'y rattachant.

I - Les autorisations de programme et les crédits de paiement en matière immobilière :

📁 La caserne de sapeurs-pompiers de **Roanne** et le siège de la compagnie roannaise vont faire l'objet d'une restructuration complète dans les trois années à venir.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021, et la société KEOPS Architecture a été désignée comme lauréate dudit concours. Les consultations des entreprises viennent d'être lancées pour un début des travaux à l'automne prochain. Cette opération de restructuration en site occupé devrait se terminer en 2026.

L'autorisation de programme a été votée pour un montant de 13 000 000 €. **2 600 000 €** de crédit de paiement pourraient être inscrits en 2024.

📁 La construction du nouveau centre d'incendie et de secours de **Feurs** et du siège de la compagnie a été votée en 2019 et la commune va céder un terrain pour ériger le bâtiment.

L'autorisation de programme a été fixée à 6 500 000 €, et un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2023. Les crédits de paiement pour cet exercice budgétaire permettront donc le financement des études (**315 000 €**)

📁 Les travaux du nouveau centre d'incendie et de secours de **Saint Germain Laval**, décidés en 2019, se sont terminés en 2023. L'autorisation de programme fixée initialement à 1 300 000 € devrait être portée à 1 330 000 € compte tenu des révisions de prix intervenues lors des dernières années. Les crédits de paiement inscrits au BP 2023 (**313 000 €**) permettront de solder les différents marchés.

📁 Les travaux du nouveau centre d'incendie et de secours de **Saint Just la Pendue**, décidés en 2019, vont débuter au printemps 2024. Des crédits de paiement à hauteur de **1 000 000 €** pourraient être inscrits au BP, sachant que l'autorisation de programme s'établit à 1 400 000 €.

📁 Un bâtiment accolé à la caserne de **Firminy** accueillait jusqu'au début des années 2010 les sapeurs-pompiers et leurs familles. Le logement des agents n'est plus envisagé actuellement et le bâtiment en question n'est donc plus occupé. Il sera toutefois être restructuré en partie, avec la création de chambres de service pour les agents professionnels et volontaires en situation de garde postée.

L'autorisation de programme a été fixée à 700 000 €, permettant ainsi un réaménagement du bâtiment ainsi que sa mise aux normes dès le printemps 2024. Les crédits de paiement pourraient être étalés sur deux exercices budgétaires, dont 400 000 € en 2024.

📁 La commune de La Grand-Croix a également proposé la cession d'un terrain destiné à accueillir le nouveau centre d'incendie et de secours de **La Vallée du Gier** pour lequel une autorisation de programme de 1 400 000 € a été votée. L'élaboration d'un programme devrait débuter en 2024. Pour cela, des crédits de paiement à hauteur de 20 000 € pourraient être inscrits au BP.

Article 3 :

Dans le cadre de l'autorisation de programme concernant la construction du nouveau centre de **Saint-Germain-Laval**, l'enveloppe - fixée initialement à 1 300 000 € - a été portée à 1 330 000 €. Au titre de 2024, le Conseil d'administration approuve l'inscription de **313 000 €** de crédit de paiement destiné à solder les différents marchés.

Article 4 :

Dans le cadre de l'autorisation de programme concernant les travaux relatif à la construction du nouveau centre de **Saint-Just-la-Pendue** votée précédemment à hauteur de 1 400 000 €, le Conseil d'administration approuve l'inscription de **1 000 000 €** de crédit de paiement au titre de 2024.

Article 5 :

Dans le cadre de l'autorisation de programme votée précédemment pour un montant de 700 000 € concernant le réaménagement du bâtiment abritant la caserne de **Firminy** ainsi que de sa mise aux normes, le Conseil d'administration approuve l'inscription de **400 000 €** de crédit de paiement au titre de l'année 2024.

Article 6 :

Dans le cadre de l'autorisation de programme votée précédemment pour un montant de 1 400 000 €, le Conseil d'administration approuve l'inscription de **20 000 €** de crédit de paiement dans le cadre de la construction du futur centre de **La Vallée du Gier** au titre de 2024

Article 7 :

Dans le cadre de l'autorisation de programme voté précédemment et établie à 700 000 €, le Conseil d'administration approuve l'inscription de **20 000 €** de crédit de paiement destiné à financer les études préalables aux travaux dans le cadre de la restructuration du centre de **Grammond**, au titre de l'année 2024.

Article 8 :

Dans le cadre des acquisitions de véhicules permettant le **renouvellement des engins** les plus anciens, le conseil d'administration autorise l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme pour 2024, et des crédits de paiement à hauteur de 1 500 000 €.



Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21 (dont 4 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de
secours de la Loire



Georges ZIEGLER